

## Au Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel

## Rapport du Conseil d'établissement scolaire -Année scolaire 2010-2011

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

Le règlement du Conseil d'établissement scolaire prévoit à l'article 25 que son président établit chaque année un rapport d'activité à l'intention des autorités communales.

Nous allons ci-dessous vous donner les grandes lignes de ce qui a été discuté lors des séances du CES. Le CES s'est réuni à 7 reprises durant cette année scolaire.

Lors de la **1**ère **séance** du 31 août 2010, nous avons accueilli Marion Schwab, qui remplace Aline Botteron en tant que déléguée des parents. Aline Botteron ne pouvait plus faire partie du CES, car sa fille n'est plus à l'école primaire. A noter que lors de la désignation par les parents de leurs représentants, Marion Schwab et Virginie Richard étaient arrivées ex-aequo à la 3ème place, mais que Virgine Richard s'est désistée. Marion Schwab accepte également de remplacer Aline Botteron en tant que secrétaire. Voici donc la composition du CES pour l'année 2010-2011 :

Président : José Chopard, Conseiller communal Vice-président : Claude Mojon, Conseiller général

Secrétaire : Marion Schwab, représentante des parents Autres membres : Fabienne Benoit, Conseillère générale

Gaël Maire, Conseiller général

Davina Hinden, représentante des parents

Cédric Bettex, autre professionnel de l'établissement Joanne Rothen, représentante du corps enseignant

Nous avons réglé les affaires courantes de la rentrée, mais il n'y aucun point à mettre en évidence dans ce rapport.

La **2**<sup>ème</sup> **séance** a eu lieu le 19 octobre 2010. Nous avons traité quelques demandes de congé. Le Conseiller communal a donné quelques informations suite à une séance HarmoS à laquelle participaient les représentants de toutes les communes neuchâteloises.

La **3**ème **séance** a eu lieu le 18 janvier 2011. Nous décidons de mettre sur pied la nouvelle grille horaire pour les classes de l'école enfantine pour la rentrée 2011-2012 (alors que les communes avaient la possibilité de reporter cette modification pour la rentrée 2012).

A l'école enfantine, il faut avoir un minimum de 16 élèves par classe. Si ce nombre n'est pas atteint, il faut constituer une classe composée d'enfants des 3 (voire 4) premiers degrés. En effet, avec HarmoS, il n'y a plus de distinction école enfantine – école primaire. Il y a 3 cycles : de la 1ère à la 4ème année (actuellement de l'EE 4 ans à la 2ème primaire) – de la 5ème à la 8ème année (actuellement de la 3ème à la 6ème année) – de la 9ème à la 11ème année (actuellement de la 7ème à la 9ème année). On peut avoir une classe du 1er cycle, composée de 4 degrés.

Nous n'avons pas 32 élèves en âge des 2 premiers degrés ; nous aurions donc dû constituer une classe à 3 degrés pour l'année 2011-2012. Nous avons demandé (et obtenu) une dérogation pour l'année 2011-2012. Il n'y aura donc pas de changements pour l'année prochaine. Par contre, nous aurons en 2012-2013 une classe à 3 ordres (à moins d'une arrivée massive de jeunes dans la commune).

Nous discutons de l'organisation des classes pour l'année 2011-2012 et répartissons les élèves de l'EE.

Nous discutons du déménagement de la classe des Petits-Ponts aux Ponts-de-Martel.

Nous apprenons que le mandat donné à l'architecte pour la modification de la cour d'école lui a été définitivement retiré (cela n'a rien coûté à la commune).

Monsieur Ecklin nous annonce qu'il prendra sa retraite à la fin de l'année scolaire.

La **4**<sup>ème</sup> **séance** a eu lieu le 16 février 2011. Nous discutons de la régionalisation de l'école, principe accepté par le Grand Conseil et qui entrera en vigueur en août 2012. Le Conseil communal proposera au Conseil général une convention regroupant les communes de Brot-Plamboz, La Sagne, Les Planchettes, La Chaux-de-Fonds et Les Ponts-de-Martel. Il n'y aurait ensuite qu'un CES pour ces 5 communes. Nous décidons de proposer de maintenir « une commission d'école des Ponts-de-Martel » car il semble important de conserver un suivi local et d'appuyer le Conseil communal pour toutes les questions liées à l'école.

Nous prenons connaissance du projet de convention entre les communes de Brot-Plamboz et des Ponts-de-Martel pour la classe des Petit-Ponts.

Nous apprenons que le Conseil communal a mandaté un architecte-paysagiste pour la cour d'école.

Nous apprenons que les élèves de l'école secondaire ne participeront pas à la Fête des promotions.

Madame Marlyse Leuba, qui donne les leçons d'éducation par le mouvement, nous annonce qu'elle prendra sa retraite à la fin de l'année.

Par la lecture d'une lettre de Monsieur Marguet, chef du Service de l'enseignement obligatoire, adressée à 4 mamans et remise en copie au Conseiller communal, nous apprenons que ces dernières ont émis des critiques face à l'enseignement dans la classe des Petit-Ponts.

Lors de la **5**<sup>ème</sup> **séance** du 6 avril 2011, nous avons réparti les élèves de l'école primaire en 5 classes, dont 3 à 2 degrés en accord avec le SEO.

Nous modifions le règlement du CES pour en faire, dès 2012, un règlement de la commission d'école des Ponts-de-Martel.

La **6**ème **séance** a eu lieu le 17 mai. Nous apprenons que Sonia Robert a demandé à réduire son taux d'activité. De ce fait, il a fallu revoir l'organisation des classes. Suite à une séance réunissant l'ensemble des enseignant-e-s et le Conseiller communal, la solution suivante a été trouvée :

Classe de 1<sup>ère</sup> année : Sarah Froidevaux Bula et Joanne Rothen Classe de 2<sup>ème</sup> année : Isabelle de Chambrier et Stéphanie Costa

Classe de 2<sup>ème</sup>-3<sup>ème</sup> année : Sonia Perrinjaquet et Isabelle Geiser

Classe de 3<sup>ème</sup>-4<sup>ème</sup> année : Murielle Gentil et une personne à engager

Classe de 4<sup>ème</sup>-5<sup>ème</sup> année : Eric Maire et Sonia Robert

Sonia Robert donnera également 2 heures de soutien pour les élèves qui sont en difficulté.

Nous découvrons le projet d'une nouvelle cour d'école proposé par l'architectepaysagiste mandaté par le Conseil communal. Le préavis du CES est favorable.

Nous apprenons que les directives cantonales pour les activités à la piscine sont devenues plus strictes et qu'ainsi l'organisation de telles leçons devient malheureusement difficile.

Comme les enseignant-e-s de l'école secondaire ne participent plus aux joutes au village. Il faut revoir l'organisation de ces dernières. Nous décidons de les maintenir mais d'en simplifier l'organisation.

La **dernière séance** a eu lieu le 15 juin. Nous apprenons que plus de 30 personnes ont postulé pour le ½ poste (classe de 3<sup>ème</sup>-4<sup>ème</sup> année). Les 3 représentants du CG et le Conseiller communal ont auditionné 6 personnes et ont proposé au Conseil communal d'engager Madame Sylvie Bortoluzzi, qui habite à La Chaux-du-Milieu.

3 personnes ont postulé pour les 2 ou 3 périodes d'éducation par le mouvement. Madame Christelle Aeschimann, qui donne déjà ces cours dans plusieurs communes de la région, a été engagée.

Nous réglons les derniers détails de l'organisation de la Fête des promotions.

Nous aurions dû acheter un nouveau tableau noir pour une salle de classe mais la commune de Brot-Plamboz nous remet gratuitement celui du collège des Petits-Ponts.

Au nom du **Conseil d'établissement scolaire**, Le président,

José Chopard